



DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2026/10

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 5

« Institutions & vie politique »

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 5.3

« désignation représentants »

Présents : Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Thierry ALIBEU, Catherine COURSIERES, Denis DUPUY, Martine BETOURNE

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :

Désignation de délégué au CLECT de la CCCLA

Absent : Christophe BRUNEL (pouvoir à Henri POISSON)

Secrétaire : Régine SEJALON

Le nombre de conseillers

Municipaux en service est de : 11

Monsieur le Maire rappelle que le IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

CONVOCACTION C.M.

EN DATE DU :
03/04/2026

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la fusion des quatre Communauté de Communes, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé, par délibération n°20130026 en date du 21 février 2013, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et a fixé sa composition à un membre par commune. Cette commission se réunit la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique et à chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI.

AFFICHAGE EN DATE

DU : 10/04/2026

Monsieur le Maire précise que les membres de la CLECT doivent nécessairement être désignés par les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal afin de désigner un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 10/04/2026

DESIGNE Monsieur POISSON Henri, Maire, en tant que représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

ADOPTE À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 09 avril 2026

Le secrétaire de séance
Régine SEJALON



Le Maire,
Henri POISSON